

VEUILLEZ PRENDRE CONNAISSANCE DES INFORMATIONS PRÉSENTÉES AU VERSO AVANT DE COMPLÉTER LE FORMULAIRE

INFORMATIONS SUR LE CLUB ORGANISATEUR

Nom du club organisateur					
Nom de l'organisateur en chef					
# Licence organisateur (obligatoire au 1 ^{er} mars 2019)					
Adresse :					
	No.	Rue	App.	Ville	Code postal
Tél. :	()		(jour)	Courriel :	
Tél. :	()		(soir)		
Responsable Technique/piste :				Tél. :	()
Resp. sécurité / premiers soins :				Tél. :	()

COUPE DU QUÉBEC / CHAMPIONNATS QUÉBÉCOIS

Nous désirons organiser une fin de semaine d'épreuves de la Coupe du Québec de BMX et/ou les Championnats québécois de BMX	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Nous désirons que ces épreuves soient de niveau « Série élite »	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Inscrire 3 (trois) choix de fin de semaine possibles :				
Nous bonifierons les bourses offertes (inscrire le montant de bonification) :				

Réponse et choix de la date

Suite à la réception des demandes de sanction pour les épreuves de la Coupe du Québec et pour les Championnats québécois, le comité directeur BMX analysera les demandes de sanction reçues et créera un calendrier le plus homogène que possible. S'il y a conflit d'horaire pour certaines demandes, les clubs concernés seront alors conviés à une rencontre téléphonique pour déterminer les dates au calendrier. Prendre note que les demandes de sanctions doivent nous parvenir avant le 1^{er} décembre 2018.

De plus, toute demande pour un événement au calendrier des courses de la série Coupe du Québec devra aussi être accompagnée d'une demande d'homologation de piste qui devra être effectuée un mois avant l'événement.

SÉRIE DE COURSES LOCALES

Nom de la série					
Lieu de la série					
Date (Inscrire toutes les dates de la série)					

JOURNÉES PORTES OUVERTES

Nous organiserons une ou deux journées portes ouvertes	1	<input type="checkbox"/>	2	<input type="checkbox"/>
Quelles seront les dates de votre (vos) activité(s) portes ouvertes				
Informations à publier sur le site internet de la FQSC concernant cette/ces journée(s) Possibilité de faire parvenir ces informations par courriel (bmx@fqsc.net) jusqu'à deux semaines avant la tenue d'un événement.				
Horaire			Emplacement	
Présentation de l'activité (ce qui sera fait, fournis ou pas, pré-requis)				

AUTRES TYPES DE SANCTION

Nom de l'événement	Lieu de l'événement	Date	Régional	Interprovincial	National	International
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FRAIS À PAYER / JOINDRE LE PAIEMENT

Type de sanction	#	Tarif	Total
Portes-ouvertes		X 0\$	0\$
Local		X 140\$	
Régional		X 75\$	
Interprovincial		X 300\$	
Coupe Québec		X 200\$	
Champ. QC.		X 300\$	
National		X 500\$	
International		X 750\$	
TOTAL			

Payable lorsque
l'événement
sera confirmé

ENGAGEMENT DE L'ORGANISATEUR ET DU CLUB

Je, soussigné, déclare avoir pris connaissance du Règlement de sécurité en BMX, du Guide d'organisation d'une épreuve de BMX ainsi que des informations présentées au verso du présent formulaire. Je m'engage à les respecter et les appliquer dans l'organisation de(s) l'événement(s) identifié(s) ci-haut et je m'engage à payer les frais liés à l'organisation de(s) l'événement(s).

Signature de l'organisateur		/		/	
	Jour		Mois		Année
Signature du président du club		/		/	
	Jour		Mois		Année

IMPORTANT

Veuillez compléter à l'ordinateur le formulaire avant de l'imprimer

Informations relatives aux demandes de sanction

Avant de procéder à une demande de sanction, tout comité organisateur doit consulter le [Guide d'organisation d'une épreuve de BMX](#) afin de prendre connaissance des exigences minimales d'organisation. Le respect de ces balises est conditionnel à l'attribution d'une sanction de course. **La piste identifiée pour l'événement devra avoir une grille de départ sécurisée** conforme aux normes de sécurité. Le processus d'attribution d'une sanction varie en fonction du niveau demandé. La section suivante présente ces variations. Chaque demande de sanction doit se faire annuellement avant la date limite ci-indiquée, le sceau de la poste faisant foi.

Dates limites

Sanction régionale / locale :	1 ^{er} mars 2019
Sanction provinciale hors Coupe Québec :	1 ^{er} mars 2019
Sanction Coupe Québec :	1 ^{er} décembre 2018
Journée portes ouvertes :	2 semaines avant sa tenue

Extraits du processus d'attribution d'une sanction

Sanction locale, sanction régionale et sanction provinciale hors Coupe Québec

- S'assurer qu'aucune créance n'est due à la FQSC avant de faire parvenir la demande.
- Compléter le formulaire de demande de sanction pour une course de BMX et fournir une adresse courriel (obligatoire).
- Joindre un chèque pour le paiement de la sanction.**
- S'engager à procéder à l'homologation de la piste de BMX qui servira pour l'événement avant ce dernier (demandes envoyées trois semaines avant l'événement)
- Adhérer à la FQSC (l'organisateur doit détenir une licence valide d'organisateur de la FQSC au moment de l'événement).
- S'assurer qu'au moins un membre du comité organisateur détient une licence de commissaire valide avant la tenue de l'événement.

Sanction Coupe du Québec et Championnats québécois

- S'assurer qu'aucune créance n'est due à la FQSC avant de faire parvenir la demande.
- Compléter le formulaire de demande de sanction et fournir une adresse courriel (obligatoire).
- S'engager à procéder à l'homologation de la piste de BMX qui servira pour l'événement avant ce dernier (demandes envoyées trois semaines avant l'événement)
- Adhérer à la FQSC (l'organisateur doit détenir une licence valide d'organisateur de la FQSC au moment de l'événement).
- Pour les organisations n'ayant jamais organisé une Coupe Québec :**
Rédiger une lettre d'intention expliquant sommairement les détails de l'événement (composition du comité, piste utilisée, ressources, ententes, autres, ...).
- Pour les organisations ayant déjà organisé une Coupe Québec :**
Il est suggéré pour ces organisations d'accompagner leur demande d'une lettre d'intention stipulant les modifications qui seront apportées à l'organisation, s'il y a lieu.

Sanction nationale et sanction internationale

Tout comme pour les demandes de sanction de niveau interprovincial et de niveau national, les demandes de sanction internationale doivent se faire auprès de Cyclisme Canada (CC). Elles doivent être réalisées plus d'un an avant la tenue de l'événement. Il est possible d'obtenir les détails liés à ces demandes sur le site Web de CC dans la section *Organisateurs* du menu *BMX*. (www.cyclismecanada.ca)

Sanction pour une journée portes ouvertes

- Une journée porte ouverte peut seulement être organisée par un club affilié à la FQSC.
- Les journées portes ouvertes s'adressent aux personnes qui ne possèdent pas de licence valide de la FQSC. Il n'est pas requis de posséder une licence valide de la FQSC pour participer à une journée porte ouverte.
- Les participants des journées portes ouvertes d'un club de BMX doivent respecter les règles de sécurité du secteur BMX.
- Chaque club affilié à la FQSC peut organiser un maximum de deux journées portes ouvertes par année d'affiliation. Les journées portes ouvertes ne sont pas transférables d'une année à l'autre. Les activités tenues dans le cadre de la Journée québécoise des sports cyclistes sont comptabilisées comme des journées portes ouvertes.
- Seules les journées portes ouvertes qui figurent dans le calendrier des événements de la FQSC sont reconnues et bénéficient de la couverture d'assurance de la FQSC.
- Les clubs organisateurs doivent compléter la section JOURNÉES PORTES OUVERTES du présent formulaire et le retourner par courriel à la FQSC au moins deux semaines avant la tenue d'une journée portes ouvertes afin que celle-ci figure au calendrier de la FQSC.
- Aucun frais d'inscription ne doit être chargé aux participants lors d'une journée porte ouverte. Aucun frais de sanction ne sera également chargé par la FQSC.

Tableau des frais encourus en fonction du niveau de sanction

	LOCAL	REGIONAL	COUPE QUEBEC REGULIERE	COUPE QUEBEC SERIE ÉLITE	CHAMPIONNATS QUEBÉCOIS	INTER- PROVINCIAL	NATIONAL	INTERNATIONAL
Sanction	140 \$ / Série	75 \$ / Évén.	200 \$ / Évén.	200 \$ / Évén.	300 \$ / Évén.	300 \$ / Évén.	500 \$ / Évén ¹	750 \$ / évén ¹
Royautés	n/a	n/a	3 \$ / coureur					
Service technique	n/a	n/a	350 \$ pour le 1 ^{er} événement 275 \$ pour le 2 ^{ème} événement					
Rémunération commissaires	Minimum : 1 commissaire avec licence valide présent. Peut être bénévole.		Chef : 100 \$ - Adjoint : 50 \$ Autres : 40 \$				Selon les règles nationales / UCI	
Nombre minimal de disponibilités de commissaires	n/a	n/a	10 journées de disponibilité de commissaires / événement organisé ²					
Type de piste (exigence minimale)	Régionale	Régionale	Compétitive Coupe Québec	Compétitive Coupe Québec + section élite ou obstacles élites pour Série Élite			UCI	UCI
Frais d'inscription maximal	10 \$	15 \$	Préinscript. : 20\$ Sur place : 25\$ Élites : + 5\$	Préinscript. : 20\$ Sur place : 25\$ Élites : + 15\$	Préinscript. : 25\$ Sur place : 30\$ Élites : + 15\$		Selon les règles nationales pour les catégories concernées par l'épreuve.	
Prix à remettre	Au choix	Au choix	Médailles préparées par la FQSC ³ Prix de fin de saison ⁴		Maillot BMX Champion québécois ⁵⁻⁶	Trophées, maillots et médailles ⁵	Selon les règles nationales / UCI pour les catégories concernées par l'épreuve.	
Bourses	Au choix	Au choix	Obligatoires selon la charte				Selon les règles nationales / UCI	

¹ Lors d'une épreuve nationale ou internationale, le comité organisateur doit payer les frais de sanction à la FQSC. Dépendamment du niveau de sanction, un frais de sanction à CC et l'UCI est à prévoir. Les frais de sanction identifiés dans le présent tableau sont ceux perçus par la FQSC. La royauté est fonction du nombre de participants à une épreuve.

² Au printemps, lorsque la FQSC fera appel aux clubs organisateurs afin de compléter l'assignation des commissaires pour la saison à venir, les clubs organisateurs devront veiller à ce que les commissaires membres de leur club fournissent un minimum de disponibilité dans le cadre de ce processus (objectif de 10 disponibilités par Coupe du Québec organisée). Le nombre minimum de commissaires par club sera donc aboli. Éventuellement, des pénalités pourraient être appliquées.

³ La FQSC prépare le modèle de médailles et effectue la commande. Le montant total des médailles utilisées est facturé au club organisateur.

⁴ Une plaque de fin de saison est remise à chaque participant de la Coupe du Québec qui a pris part à au moins 60% des épreuves. Des trophées sont remis aux trois premiers de certaines catégories (voir règles des sports cyclistes) du classement cumulatif lors de l'épreuve finale de la Coupe du Québec ainsi que des plaques souvenirs en carton pour ceux qui ont terminé dans les positions 4 à 8. Ces coûts sont divisés entre chaque organisateur de la Coupe du Québec en fonction du nombre d'événements organisés. Il est possible d'obtenir une estimation de ce coût en communiquant avec le responsable BMX de la FQSC.

⁵ Pour les Championnats québécois, les maillots de Champion québécois sont préparés par la FQSC et facturés à l'organisateur. Pour obtenir une estimation sommaire de ces coûts, veuillez communiquer avec le responsable BMX de la FQSC.

⁶ Dans le cas des Championnats québécois ou d'une épreuve interprovinciale comptant au classement de la Coupe du Québec, les frais de plaques de fin de saison ou médailles s'appliquent également.